



Fédération Nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie, LBM, Cuir et Habillement

7, passage Tenaille 75014 PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération nationale Force Ouvrière des métiers de la Pharmacie tient à porter à la connaissance de l'ensemble des salariés la teneur de la dernière négociation dans la branche.

Fortement incités par le Ministère de la Santé à mettre en place les tests antigéniques pour le dépistage du Covid-19 en Pharmacie d'Officine, la FSPF a sollicité en urgence, le 26 octobre, les interlocuteurs sociaux de la branche pour connaître leurs positions.

Pour FO, cette nouvelle mission, confiée aux pharmaciens adjoints et aux préparateurs en pharmacie, ne pouvait être envisagée qu'en respectant toutes les conditions suivantes : volontariat des salariés, formation préalable, fourniture et utilisation effectives des équipements de protection individuelle et reconnaissance de cette nouvelle activité.

Un groupe de travail s'est réuni spécifiquement sur ce sujet le 2 novembre, où chaque organisation a donné son avis. En ce qui concerne la rémunération complémentaire, l'USPO a clairement refusé de l'envisager, tandis que la FSPF, a entamé une première négociation sur le montant d'une bonification à l'acte, qui n'a satisfait personne. A l'issue du débat, nous étions arrivés à une position intermédiaire qui devait être présentée au Conseil d'Administration de la FSPF le 4 novembre pour validation.

Nous apprenions hier, 5 novembre, que le CA de la FSPF avait refusé tout mandat à ses négociateurs pour signer un accord collectif imposant une rémunération spécifique à cette mission. Il n'y aura donc aucune rémunération obligatoire dédiée à la réalisation des test Covid-19 en Officine, ce sujet est simplement renvoyé à la décision unilatérale de l'employeur...

Une fois encore, les pharmaciens titulaires en appellent à la solidarité et à l'implication de leurs salariés sans leur accorder la moindre reconnaissance, conservant l'intégralité de la rémunération qui leur sera versée par l'Assurance-Maladie.

La Fédération appelle donc les pharmaciens adjoints et les préparateurs en pharmacie à ne pas prendre de risques inconsidérés pour leur santé et, s'ils souhaitent participer à cette mission, à négocier sérieusement dans leur entreprise une légitime rémunération complémentaire.

Fait à Paris, le 6 novembre 2020.

Olivier CLARHAUT
Secrétaire Fédéral en charge de la Pharmacie d'Officine
officine.fopharmacie@gmail.com